Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023
ID : 060-216002105-20231011-DELIB202330-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023-030

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Convocation du	**21 septembre 2023**
Affichage du	**21 septembre 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**17**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**01**

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil VINGT TROIS, le ONZE OCTOBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme SPIRA Julie,
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie

Secrétaire : Mme ROUSSEAU Angélique

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal délibéré à l'unanimité :

Article n°1 : DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 12 octobre 2023,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023
ID : 060-216002105-20231011-DELIB202330-DE

Article n°2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du chapitre 12.

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel préciser TC ou TNC
Catégorie B	Rédacteur Principal 1ère classe	1	1TC	0
Catégorie C	Adjoint Administratif	2	2 TC	0
	TOTAL Filière administrative	**3**	**3 TC**	**0**
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 1ière classe	1	1 TC	0
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 2ième classe	2	2 TC	0
Catégorie C	Adjoint Technique	3	2 TNC	1 TC
Catégorie C	Adjoint Technique Spécialisé Principal de 1ière classe dans les écoles maternelles	1	1 TNC	0
Catégorie C	Adjoint Technique Spécialisé dans les écoles maternelles	1	0	0
	Total filière technique	**8**	**6**	**1**
TOTAL GENERAL		**11**	**9**	**1**

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355